

l'harmonisation des normes et des règlements techniques. L'Accord du GATT sur les obstacles techniques au commerce prévoit l'application du traitement national aux produits et fournisseurs étrangers relativement à l'élaboration de nouveaux règlements techniques ainsi qu'en ce qui concerne les critères d'essai et de certification. La Communauté européenne a également l'obligation d'encourager l'élaboration de normes internationales afin d'éviter que les règlements techniques servent à créer des obstacles au commerce. Le principe de traitement national vise à faire en sorte que les exportations canadiennes reçoivent un traitement non moins favorable que les produits européens au sein de la Communauté européenne pour ce qui est des lois fiscales ou des autres législations nationales.

### Suivi de la situation en Europe

Le ministère des Affaires extérieures a lancé un vaste programme qui vise à analyser les répercussions du marché unique sur le Canada, pour que les industries canadiennes soient pleinement informées de l'évolution de la situation dans la Communauté européenne au cours des prochaines années. Comme les négociateurs canadiens seront au courant des problèmes potentiels, ils seront mieux en mesure de résister aux initiatives européennes qui pourraient influencer négativement sur nos intérêts en matière de commerce et d'investissement. Si les entreprises canadiennes sont conscientes des défis qui les attendent, elles seront également mieux en mesure de chercher des créneaux sur le vaste marché européen unique.

